



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°93-2026

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le deux septembre deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, SCHAFF Caroline, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, VEDDA-BOIJOUX Agnès.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DEVILLERS Didier a donné procuration à M. Marteau Cédric.

M. GAUTREAU Philippe a donné procuration à M. Coudert Eric.

Mme CUVILLIER Armelle a donné procuration à Mme Vadda-Boijoux Agnès.

Mme BROOKBANK Katy a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2026 - COMPLEMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°092-2025 en date du 17 décembre 2025 concernant les tarifs communaux 2026,

Considérant la nécessité de compléter les tarifs communaux actuels, par les tarifs présentés ci-dessous :

LOCATIONS SALLES ASSOCIATIONS COMMUNALES		Tarifs 2026
SALLES	utilisation	Tarifs proposés
Salle Gardette	montant forfaitaire annuel	160,00 €
	montant à l'heure dans la limite du montant forfaitaire	2,25 €

AR Prefecture

017-211701461-20260910-D93_2026-DE
Reçu le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026

	Tarifs 2026
SALLE ILE D'OLERON	Tarifs proposés
Associations extérieures ayant leur siège dans l'agglomération (CARO) à vocation culturelle et/ou artistique PAR JOUR	200,00 €
SALLE ILE DE RE/AIX	
Associations extérieures ayant leur siège dans l'agglomération (CARO) à vocation culturelle et/ou artistique PAR JOUR	100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs communaux complémentaires applicables, tels que présentés ci-dessus, dès 2026,
- De dire que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget primitif 2026.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 10/09/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN



Le secrétaire de séance,

Mme Laurence MIRC

